

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée de la demande :		Subvention n - 1 :	N° GED :
1ère demande OUI NON	Renouvellement OUI NON	Subvention n - 2 :	



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE 2026

Nom de l'Association :

Montant demandé : ☐ Subvention Fonctionnement :
 ☐ Subvention Exceptionnelle :

Merci de bien vouloir remplir ce dossier, avec précision, et le retourner complet :

Service Vie Associative - Evénements Espace Jean Duffard, 43 cours Victor Hugo 84600 VALREAS	Ou par mail : evenements@mairie-valreas.fr
	Vous pouvez également télécharger le dossier : www.valreas.net Rubrique : « vie associative »

SOMMAIRE

- Présentation de l'association Page 2 et 3
- Compte de résultats d'exploitation 2025 Page 4
- Budget prévisionnel 2026 Page 5
- Ce qui est prévu en 2026 / Subv. Exceptionnelle 2026 Page 6
- Comptabilité / Investissement local / A l'écoute de vos besoin Page 7
- Déclarations sur l'honneur Page 8
- Contrat d'Engagement Républicain Page 9 et 10
- Pièces à fournir Page 11

Dossier à retourner avant **le vendredi 30 janvier 2026**

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RÉCEPTIONNÉ APRÈS CETTE DATE SERA IRRECEVABLE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Montant décidé fonct°:		Date de la décision :	Date du versement :
Montant décidé except°:			

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association

Sigle de votre association

Adresse du siège social

Adresse de correspondance, si différente

.....

Téléphone Mail

N° SIRET

OBLIGATOIRE POUR BENEFICIER D'UNE SUBVENTION - Si vous n'en n'avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)

N° RNA

(Répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture)

Date publication création au Journal Officiel

Objet de l'association

.....

.....

L'association est-elle : ☐ Locale ☐ Départementale ☐ Régionale ☐ Nationale

Nom - Prénom	Adresse	Profession	Tél / Mail
Président			Tél @
Vice-Président			Tél @
Trésorier			Tél @
Vice-Trésorier			Tél @
Secrétaire			Tél @
Vice-Secrétaire			Tél @

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES HUMAINES DE L'ASSOCIATION

Date de la dernière assemblée générale

Adhérents de l'association

Nombre total adhérents		Adhérents - 18 ans	
------------------------	--	--------------------	--

Tarifs des adhésions OU Licences pour les clubs sportifs

A remplir en tenant compte des différentes catégories (jeunes, adultes, etc.)

Catégories	Montants

Moyens humains de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée

Nombre de bénévoles : Nombre de services civiques :

Nombre total de salariés :

*En cas de présence de salariés, merci de fournir les détails des charges de personnel, les types de contrats et l'organigramme du personnel à la date de la demande.

Membres du Conseil d'Administration :

Nom / Prénom	Qualité	Tél / Mail

COMPTE DE RESULTATS AU 31.12.2025

ACHATS			PRODUITS		
* Achat d'études et de prestations de services			* Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises		
* Achats non stockés de matières et de fournitures			* Prestation de service		
* Fournitures non stockables (eau, énergie)			* Vente de marchandises		
* Fournitures d'Entretien et petit équipement			* Produits des activités annexes		
* Autres fournitures					
SERVICES EXTERIEURS			SUBVENTIONS		
* Sous traitance générale			* Etat : * Ministère		
* Locations					
* Entretien et réparation			* Région : * Conseil Régional		
* Assurances					
* Documentation			* Département :		
* Divers					
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			* Communauté des communes :		
* Rémunérations intermédiaires et honoraires					
* Publicité, publication			* Communes :		
* Déplacements, missions			- Valréas		
* Frais postaux et télécommunications			- Autres		
* Services bancaires, autres					
IMPOTS ET TAXES			* Autres : CNASEA		
* Impôt et taxes sur rémunération			* Autres		
* Autres impôts et taxes					
CHARGES DE PERSONNEL			AUTRES PRODUITS DE GESTION		
* Rémunération des personnels					
* Charges sociales			* Cotisations		
* Autres charges de personnel					
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERES		
* Intérêts, emprunts					
CHARGES EXCEPTIONNELLES			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (Provision sur renouvellement)			REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS		
DEFICIT 2025			EXCEDENT 2025		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
					

Certifié conforme le :

Signature :

BUDGET PREVISIONNEL 2026

Votre projet d'activités doit intégrer vos manifestations à caractère exceptionnel mais prévisibles et programmées dans votre calendrier.

ACHATS			PRODUITS		
* Achat d'études et de prestations de services			* Ventes de produits finis, prestations de services, marchandises		
* Achats non stockés de matières et de fournitures			* Prestation de service		
* Fournitures non stockables (eau, énergie)			* Vente de marchandises		
* Fournitures d'Entretien et petit équipement			* Produits des activités annexes		
* Autres fournitures					
SERVICES EXTERIEURS			SUBVENTIONS		
* Sous traitance générale			* Etat : * Ministère		
* Locations					
* Entretien et réparation			* Région : * Conseil Régional		
* Assurances					
* Documentation			* Département :		
* Divers					
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			* Communauté des communes :		
* Rémunérations intermédiaires et honoraires					
* Publicité, publication			* Communes :		
* Déplacements, missions			- Valréas		
* Frais postaux et télécommunications			- Autres		
* Services bancaires, autres					
IMPOTS ET TAXES			* Autres : CNASEA		
* Impôt et taxes sur rémunération			* Autres		
* Autres impôts et taxes					
CHARGES DE PERSONNEL			AUTRES PRODUITS DE GESTION		
* Rémunération des personnels					
* Charges sociales			* Cotisations		
* Autres charges de personnel					
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERES		
* Intérêts, emprunts					
CHARGES EXCEPTIONNELLES			CHARGES EXCEPTIONNELLES		
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (Provision sur renouvellement)			REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		
					

Certifié conforme le :

Signature :

CE QUI EST PREVU EN 2026

Activités récurrentes :

.....

.....

.....

.....

.....

Manifestations (avec dates/lieux) :

.....

.....

.....

.....

.....

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026

Projets exceptionnels (avec dates/lieux) :

Pour une demande de subvention exceptionnelle, merci de fournir :

- ☐ un détail et explication du projet
- ☐ un budget prévisionnel

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COMPTABILITE

Emprunt en cours au 31/12/2025	☐ Oui ☐ Non
Reste à rembourser au 31/12/2025	
Montant à rembourser EN 2026	
Comptes bancaires au 31/12/2025	
Montant épargne et placements	

INVESTISSEMENT LOCAL

Dans quelles manifestations municipales votre association s’est-elle investie ?

Manifestations	Participe Oui	Ne participe pas
Marché de Pâques		
Marché aux fleurs		
Saint Jean		
Corso		
Fête de Pied Vaurias		
Forum des associations		
Marché du goût		
Marché de Noël		
Programmation/animation du château ou pôle culture		
AUTRES		

A L'ECOUTE DE VOS BESOINS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit être obligatoirement remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- Demande une subvention de :
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Fait, le à

Signature

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Table des matières

PREAMBULE.....	9
ENGAGEMENT N°1 : RESPECTER LES LOIS DE LA REPUBLIQUE	10
ENGAGEMENT N°2 : RESPECTER LA LIBERTE DE CONSCIENCE.....	10
ENGAGEMENT N°3 : LIBERTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.....	10
ENGAGEMENT N°4 : EGALITE ET NON-DISCRIMINATION.....	10
ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITE ET PREVENTION DE LA VIOLENCE.....	11
ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE.....	11
ENGAGEMENT N°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE	11

PREAMBULE

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association
« s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

Selon le décret du 31 décembre 2021 : l'association qui a souscrit le contrat d'engagement républicain en informe ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose.

L'association représentée
par (nom et prénom du représentant légal)
....., s'engage à respecter (dirigeants,
salariés, membres ou bénévoles) et à faire respecter (adhérents) les engagements suivants :

ENGAGEMENT N°1 : RESPECTER LES LOIS DE LA REPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'associationbénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N°2 : RESPECTER LA LIBERTE DE CONSCIENCE

L'association s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3 : LIBERTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4 : EGALITE ET NON-DISCRIMINATION

L'associations'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITE ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association
s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association
s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE

L'association
s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à

Le

Prénom et Nom du Représentant légal

Fonction

Cachet + Signature

Pour une première demande :

- ☐ Les statuts de l'association,
- ☐ Le récépissé de déclaration en préfecture,
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire,
- ☐ Les comptes certifiés conformes 2025 (bilan + compte de résultats d'exploitation),
- ☐ Le compte rendu de l'assemblée générale 2025 (incluant le rapport moral et financier et le programme prévisionnel 2026),
- ☐ En cas de présence de salariés : le détail des charges de personnel, les types de contrats et l'organigramme du personnel à la date de la demande,
- ☐ Déclarations sur l'honneur,
- ☐ Le Contrat d'Engagement Républicain (obligatoire).

Pour un renouvellement :

- ☐ Les statuts de l'association (seulement s'ils ont été modifiés),
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire,
- ☐ Les comptes certifiés conformes 2025 (bilan + compte de résultat réalisé),
- ☐ Le compte rendu de l'assemblée générale 2025 (incluant le rapport moral et financier et le programme prévisionnel 2026),
- ☐ En cas de présence de salariés : le détail des charges de personnel, les types de contrats et l'organigramme du personnel à la date de la demande,
- ☐ Déclarations sur l'honneur,
- ☐ Le Contrat d'Engagement Républicain (obligatoire).

Dans le cas où la comptabilité de l'année 2025 ne serait pas encore arrêtée et votée à la date limite de dépôt des dossiers, merci de transmettre les éléments de l'année précédente.

Les dossiers ne seront étudiés que sur présentation de l'ensemble de ces pièces